

## Questions écrites d'Energie en Actions pour l'Assemblée Générale EDF du 15 mai 2014

A Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'EDF :

### Dividende : modalités de paiement du solde

Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, se permet de revenir sur les modalités de paiement du dividende, déjà abordées dans sa question posée à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013.

Au regard du niveau élevé des besoins d'investissements opérationnels du Groupe et d'un free cash flow négatif pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, **Energie en actions** :

- se félicite de la Quatrième résolution proposée (Paiement en actions des acomptes sur dividende – délégation de pouvoirs au Conseil d'administration),
- **demande pourquoi le Conseil d'Administration n'a pas proposé l'option de paiement en actions sur tout ou partie du solde dividende**, d'autant plus que le versement en actions des dividendes a été exclu du champ de la contribution sociale de 3% sur les dividendes distribués.

### Financements hybrides

Suite aux émissions en janvier 2013 et janvier 2014, en plusieurs tranches de « titres subordonnés à durée indéterminée », le groupe EDF détient aujourd'hui 10 milliards d'euros de financements « hybrides », représentant près de 30% de l'endettement financier net (35,5 Mds€ au 31/12/2013). Dans la dernière communication au marché, vous avez annoncé que : « Cette émission constitue la deuxième phase du programme inauguré en janvier 2013 pour constituer à terme un montant de titres subordonnés cohérent au regard du portefeuille d'actifs industriels en développement. »

**Pourriez-vous tout d'abord nous préciser quel est l'objectif poursuivi à moyen terme ? (quelle limite à l'utilisation de ces produits financiers ?)**

Ce type d'obligation présente l'avantage de ne pas être considéré aujourd'hui par les agences de notation comme de la dette mais comme des capitaux propres, d'où un intérêt pour le Groupe en terme d'affichage de ratios financiers, mais en contrepartie d'un coupon plus élevé par rapport aux obligations classiques (vous annoncez ainsi une charge financière de 500 M€ par année pleine, soit un intérêt moyen de 5 %). **Pourriez-vous nous préciser l'intérêt réel pour le groupe EDF, ainsi que le surcoût en année pleine de ces financements : à court terme, et à moyen terme dans le cas d'un non-exercice de l'option de remboursement au pair à la main d'EDF (fixée aux dates de paiement du coupon au-delà d'une certaine durée contractuelle) ?**

**Comment avez-vous évalué les risques : financiers (nouvelle baisse des taux d'intérêt dans un scénario de déflation), « réglementaires » (évolution des normes IAS requalifiant ces émissions), voire évolution des positions des agences de notation ?**

### **Hypothèses d'évolution de la demande retenues à moyen terme**

Certains énergéticiens, dont un des principaux concurrents d'EDF, revoient leurs prévisions allant maintenant jusqu'à anticiper une baisse des consommations d'électricité et de gaz en Europe tout particulièrement dans les pays où EDF est le plus présent, et en déduisent de lourdes dépréciations comptables d'actifs et de goodwill dans leurs comptes.

**Qu'en est-il pour le groupe EDF en Europe :**

- **Pour son parc de production thermique charbon et gaz ?**
- **Pour ses actifs gaziers : stockages et terminaux méthaniers ?**

**Cette situation actuelle, de nature à remettre en cause la stratégie d'investissement du groupe EDF, vous semble-t-elle pérenne ?**

### **Evolution de l'ARENH et des tarifs de vente en France**

Un des enjeux importants pour la valorisation d'EDF est le parc nucléaire, et le prix de l'ARENH, dont la formule de calcul (représentatif des conditions économiques de la production du parc nucléaire existant) devait normalement être fixée au plus tard fin 2013. Dans un communiqué de presse du 22/10/13, les Ministres ont annoncé « maintenir le prix de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) à 42 € par mégawattheure jusqu'à la publication du décret visant à fixer une méthodologie de calcul du prix de l'ARENH, conformément aux engagements de la France envers la Commission Européenne » en précisant que « Ce décret sera publié d'ici la fin du premier trimestre 2014 ». Le gouvernement a été remanié fin mars 2014, et depuis le décret n'a toujours pas été publié.

**Quand pensez-vous que décret sera enfin publié ?**

**A quelle échéance prévoyez-vous la répercussion effective dans les tarifs de vente des coûts du nucléaire ?**

**Les livraisons d'électricité, dans le cadre de l'ARENH, ayant représenté un volume de 64,4 TWh en 2013, comment voyez-vous leurs évolutions dans les prochaines années, dans un contexte notamment de suppression à partir du 31/12/2014 des tarifs de vente d'électricité aux clients « non domestiques » ?**

**La presse a récemment fait état d'une renégociation des conditions de prix de vente (avec une baisse de prix pour se rapprocher de l'ARENH) qui aurait été engagée entre EDF et les industriels « électro-intensifs » réunis dans Exeltium. Qu'en est-il en pratique, et quel pourrait être l'impact de cette renégociation sur les résultats d'EDF ?**

### **Croissance d'EBITDA liés aux nouveaux investissements -**

**EDF est l'énergéticien qui investit le plus en Europe. Pourriez-vous préciser vos hypothèses actuelles de génération d'EBITDA dans les prochaines années liés aux investissements de développement, et notamment aux plus importants comme l'EPR de Flamanville et le terminal méthanier de Dunkerque ?**

### **Compteurs « communicants » Linky**

**Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, se permet de renouveler sa question posée à l'AG 2013, sur la finalisation du mécanisme de financement de l'important investissement Linky.**

Alors que le document de référence précise (p 12) que : « Le déploiement par ERDF des compteurs « communicants » (Linky) a été planifié et segmenté en deux vagues, avec les premiers appels d'offres pour la fourniture et la pose de trois millions de compteurs qui devraient être déployés d'ici 2016 », **pourriez-vous nous préciser :**

- **Si la décision de remplacement de 35 millions de compteurs a été prise ?**
- **Dans l'affirmative, confirmez-vous un déploiement d'ici 2020 et un coût total d'investissement de 5 Milliards d'euros ?**

**Pourriez-vous également nous préciser le mécanisme de financement envisagé ainsi que la rentabilité attendue pour le groupe EDF de cet important investissement ?**

**Enfin, pourquoi dans votre communication financière exclure Linky du montant des Investissements nets du Groupe, et de l'objectif d'un cash flow après dividendes positif en 2018 ?**

### **Concessions hydrauliques**

Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises, notamment lors des précédentes Assemblées Générales, sur le sujet de la remise en concurrence de concessions hydrauliques en France en soulignant votre optimisme sur les atouts d'EDF pour conserver une très grande partie des concessions actuelles, et en gagner de nouvelles. Les pouvoirs publics semblent aujourd'hui vouloir privilégier un nouveau dispositif "régionalisé" susceptible de conduire à un "tronçonnage" des concessions hydrauliques, et à des désoptimisations impactant la valeur du Groupe. Ce dispositif pose des questions nouvelles de partage de risques, de responsabilité et de revenus pour les acteurs.

**Dans ce contexte, comment entendez-vous défendre les intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires minoritaires ?**

**Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET**

[contact.energieenactions@gmail.com](mailto:contact.energieenactions@gmail.com) <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF. Cette indépendance permet de rester proches et ouverts aux enjeux des actionnaires salariés et anciens salariés.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.

Energie en actions souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.